

Les données des deux cartes présentées ici sont issues l'étude « Stratégie régionale des installations de traitement des déchets » réalisée par le Conseil régional en 2023. Le scénario retenu est le scénario SRADDET qui porte des objectifs de prévention et de réduction des déchets ambitieux. Ce scénario prend en compte les flux des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchets des Activités Economiques (DAE) ainsi que les transferts possibles entre départements limitrophes. Les refus issus de la fabrication de Combustibles Solides de Récupération sont également intégrés dans les gisements à stocker.

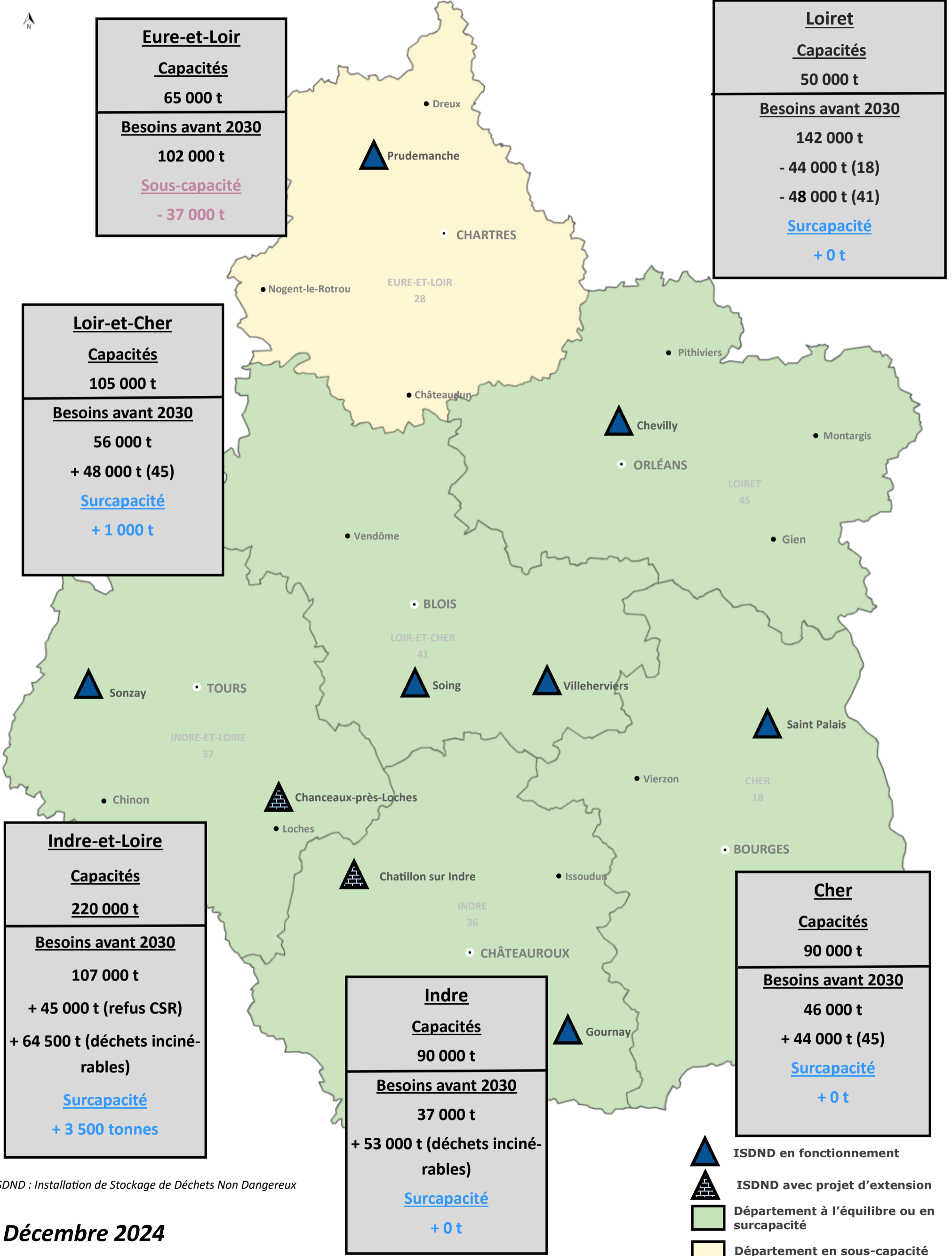
Les déchets comptabilisés en stockage correspondent aux déchets ultimes non incinérables.

Deux temporalités sont prises en compte : une photographie de la situation régionale avant 2030 et une carte cible des installations au-delà de 2030 prenant en compte les nouveaux projets d'Unités de Valorisation Energétique et les prolongations d'échéances des centres de stockage.

Ces projets sont mis au regard des estimations de gisement en 2030 et en 2050, issues de la Stratégie régionale, pour adapter au mieux les capacités des installations. Seuls les projets permettant de pallier des sous-capacités de traitement sur les territoires ont été pris en compte sur cette cartographie cible.

Les surcapacités estimées dépendront de la durée de vie des centres de stockage en lien avec l'évolution des capacités d'incinération et les flux entre départements ne sont pas fixés définitivement et pourront évoluer en fonction des appels d'offres conclus entre les collectivités et les exploitants.

Photographie des capacités de stockage avant 2030



ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Décembre 2024

après 2030

